

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2022

Référence
48_2022

L'an 2022 et le 8 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Objet de la délibération
Prix de la location de la salle des Fêtes Jean Bara

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie,
MM : JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	11

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à M. JENNEPIN Patrick ;
MM : ANTOINE Jérôme à M. DENEUX François ; CANARD Stéphane à M. RABIN Patrice

Absent(s) : MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric, SONZOGNI Jean-Luc

Date de la convocation
22/08/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Date d'affichage
22/08/2022

Objet de la délibération : **Prix de la location de la salle des Fêtes Jean Bara**

Vote
MAJORITE
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Compte tenu de l'évolution importante des charges de chauffage suite à l'augmentation du prix du gaz, le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix de location de la salle pour les personnes extérieurs à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide de fixer le prix de location de la salle à 550€ pour les personnes extérieurs au village.**

Le prix de location pour les habitants reste inchangé.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en
Le : 08/09/2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Et

Publication ou notification du :
31/08/2022

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/09/2022
Le Maire
François DENEUX

